

SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS

CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

MA ÉPINAL

Le: 05 octobre 2026

DÉGRADATIONS, INSALUBRITÉ, CONDITIONS DE TRAVAIL INDIGNES : ÇA SUFFIT !

LES PERSONNELS DISENT STOP !

La situation de la personne détenue **T** est devenue totalement inacceptable pour les personnels de notre établissement. Après avoir effectué **20 jours au quartier disciplinaire**, la personne détenue **T** a été réintégrée en cellule ordinaire.

À peine 24 heures après sa réintégration, elle a de nouveau été placée au quartier disciplinaire, à la suite d'importantes dégradations commises dans sa cellule.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL QUI NE SONT PLUS ACCEPTABLES

Au quartier disciplinaire, les agents sont confrontés à une situation particulièrement difficile.

La personne détenue **T** **souille régulièrement sa cellule**, en urinant et en déféquant à même le sol ainsi qu'à différents endroits de celle-ci.

Cette situation entraîne une **insalubrité importante** et impose aux personnels d'intervenir dans des conditions particulièrement dégradées et nauséabondes.

Afin de maintenir un minimum d'hygiène, les agents sont contraints de procéder au **nettoyage de la cellule deux fois par semaine**, en plaçant la personne détenue en promenade pendant cette intervention.

À cela s'ajoutent des refus répétés de démenottage.

La personne détenue **T** doit alors être emmenée avec une **chaîne de conduite** et, une fois arrivée en cellule ou en promenade, refuse à nouveau le démenottage.

Ces situations nécessitent l'intervention des agents, aussi bien en cellule qu'en promenade.

Elles entraînent une **mobilisation supplémentaire des personnels** et augmentent les contraintes ainsi que les risques d'agression et de blessures liés aux interventions.

DES NUISANCES QUI AGGRAVENT ENCORE LA SITUATION

Les agents sont également confrontés à des épisodes de **tapage** ainsi qu'à des **appels à la prière répétés**, générant des nuisances sonores qui viennent perturber davantage la détention et compliquer les conditions de travail au quartier disciplinaire.

Toutes ces interventions s'effectuent dans un contexte déjà particulièrement contraint, alors même que les personnels doivent continuer à assurer leurs missions de **sécurité, de surveillance et de prise en charge des personnes détenues**.

QUI PENSE AUX AGENTS ?

Les personnels pénitentiaires **ne doivent pas avoir à travailler dans de telles conditions**.

Nous demandons du respect pour les agents qui, quotidiennement, assurent leurs missions dans des conditions déjà difficiles.

L'insalubrité, les dégradations répétées et les conditions d'intervention imposées aux personnels ne peuvent pas devenir la norme.

Il est temps que l'administration prenne ses responsabilités.

UNE SOLUTION DOIT ÊTRE TROUVÉE !

La situation de la personne détenue T démontre aujourd'hui les limites de sa prise en charge au sein de notre établissement.

Nous demandons qu'une solution adaptée soit immédiatement étudiée par l'administration, y compris un transfert vers un autre établissement si celui-ci s'avère nécessaire.

Notre établissement ne peut pas continuer à supporter une situation qui dégrade les conditions de travail des personnels et mobilise quotidiennement les agents autour de problèmes d'hygiène, de dégradations et d'interventions répétées.

Le bureau **SPS-CEA** demande :

- Des conditions de travail dignes et respectueuses pour les personnels ;
- La prise en compte immédiate des difficultés rencontrées par les agents ;
- Une réponse concrète de l'administration face aux dégradations répétées ;
- La mise en place d'une prise en charge adaptée pour la personne détenue T ;
- La prise en compte des difficultés liées aux refus répétés de démenottage et aux interventions nécessaires en cellule et en promenade ;
- L'étude d'un transfert hors de notre établissement si la situation ne peut être gérée dans des conditions acceptables.

PERSONNELS PÉNITENTIAIRES : NOUS NE SOMMES PAS DES AGENTS DE NETTOYAGE !

Nous sommes là pour assurer nos missions de sécurité, de surveillance et de prise en charge des personnes détenues.

Nous refusons que l'insalubrité et les dégradations deviennent notre quotidien de travail.

ÇA SUFFIT !

L'ADMINISTRATION DOIT AGIR MAINTENANT.

RESPECT DES PERSONNELS

CONDITIONS DE TRAVAIL DIGNES

UNE SOLUTION POUR LA PERSONNE DÉTENUE T

Le **SPS-CEA** restera encore et toujours auprès des agents afin d'assurer un travail dans la DIGNITÉ et le RESPECT

Le Bureau SPS-CEA

